

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU GRAND GUÉRET**  
Extrait  
du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-cinq, le six février, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

**Convocation envoyée le :** 31 janvier 2025

**Étaient présents :** M. Eric CORREIA, M. Eric BODEAU, M. François BARNAUD, M. Pierre AUGER, Mme Annie ZAPATA, M. Patrick ROUGEOT, M. Jacques VELGHE, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Alex AUCOUTURIER, M. Alain CLEDIERE, M. Philippe PONSARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. François VALLES, Mme Mireille FAYARD, M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, Mme Lucette CHENIER, Mme Marie-France DALOT, Mme Olivia BOULANGER, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, Mme Françoise OTT, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, Mme Jean-Luc MÉCHIN, Mme Corinne COMMERNAT, M. Michel SAUVAGE, M. Patrick GUÉRIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Xavier BIDAN

**Étaient excusés et avaient donné pouvoir de vote :** Mme Armelle MARTIN à M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Jean-Luc MARTIAL à M. Pierre AUGER, M. Christophe LAVAUD à Mme CHENIER, M. Thierry BAILLIET à Mme Françoise OTT, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. François VALLES, M. Erwan GARGADENNEC à M. Henri LECLERE, M. Benoît LASCoux à M. Eric CORREIA, Mme Corinne TONDUF à Mme Olivia BOULANGER, M. Guillaume VIENNOIS à Mme Christine MARRACHELLI, Mme Michèle ELIE à Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Philippe BAYOL à M. Guy ROUCHON, Mme Patricia GODARD à Mme Annie ZAPATA, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Philippe PONSARD

**Étaient excusés :** M. Michel PASTY, Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Jean-Baptiste CONTARIN, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Ludovic PINGAUD, Mme Véronique VADIC, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON

**Nombre de membres en exercice :** 55

**Nombre de membres présents :** 33

**Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote :** 13

**Nombre de membres excusés :** 9

**Nombre de membres absents :** 0

**Nombre de membres ne participant pas au vote :** 0

**Nombre de membres votants :** 46

**Quorum :** 28 (atteint)

**Secrétaire de séance :** M. Bernard LEFEVRE

## CHARTRE DE L'ACTION CULTURELLE DE LA BIBLIOTHÈQUE MULTIMÉDIA

**Rapporteur :** M. Jean-Paul BRIGNOLI

Le projet d'établissement de la Bibliothèque Multimédia a été entériné le 26 septembre 2024. Son élaboration a permis de constater l'accélération de la paupérisation de la société. Pour tenter d'y remédier, il paraît nécessaire de repenser l'action culturelle de la Bibliothèque Multimédia et notamment, de redynamiser son équipement et d'élargir son public.

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20250206-47\_25-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2025  
Date de réception préfecture : 14/02/2025

L'objet de la présente charte est de fournir le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de la programmation culturelle, les formes qu'elle peut revêtir et surtout, les objectifs qu'elle se fixe, conformément au projet d'établissement.

Cette charte permet de définir la politique culturelle de la Bibliothèque Multimédia.

Ainsi elle est amenée à être réévaluée à l'occasion de chaque nouveau projet d'établissement.

Est jointe en annexe de la délibération :

- La Charte de l'action culturelle de la Bibliothèque Multimédia.

Vu l'avis favorable de la Commission « Lecture Publique, » en date du 26 novembre 2024 ;

Considérant la nécessité d'établir une charte de l'action culturelle, qui permette de définir la politique culturelle de la Bibliothèque Multimédia, conformément aux objectifs du projet d'établissement,

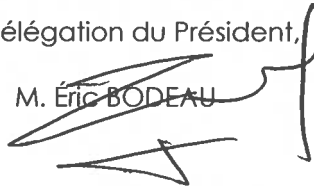
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- D'approuver la charte de l'action culturelle de la Bibliothèque Multimédia,
- D'autoriser M. le Président à signer la présente charte.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus  
Et ont signé les membres présents  
Pour Extrait Conforme

Par délégation du Président,

M. Éric BODEAU



Le Secrétaire de séance

M. Bernard LEFEVRE





## CHARTRE DE L'ACTION CULTURELLE DE LA BIBLIOTHÈQUE MULTIMÉDIA

### PRÉAMBULE :

La présente chartre a pour objet de :

- Formaliser la politique culturelle de la Bibliothèque Multimédia en énonçant les grands principes, les orientations et le fonctionnement de l'action culturelle de cette dernière,
- Rendre lisibles et cohérentes les actions culturelles menées sur le territoire,
- Accompagner l'émergence de projets culturels sur le territoire communautaire,

La programmation culturelle conçue et élaborée par les professionnels est soumise à la validation politique. Elle s'appuie sur les axes principaux énoncés dans le projet d'établissement 2024-2028. Cette chartre doit être réévaluée tous les quatre ans, à l'aube de chaque nouveau projet d'établissement.

### 1. LES MISSIONS ET LES OBJECTIFS :

#### a) Les objectifs de la Bibliothèque Multimédia :

- Développer la lecture publique et l'action culturelle sur le territoire afin de contribuer à son rayonnement.
- Sensibiliser à la lecture et à la culture dès le plus jeune âge.
- Être un lieu de vie culturel et de loisirs, accessible à tous.
- Contribuer à la bonne information des individus et des citoyens.
- Favoriser la découverte, l'échange, le partage, la rencontre.
- Prendre en compte dans les projets menés le contexte local, historique, socio-culturel.
- Travailler en partenariat avec les acteurs institutionnels et associatifs afin de renforcer l'action et la diffusion culturelle sur le territoire.
- Pallier la fracture sociale, culturelle et linguistique.

## **b) Les objectifs de la politique d'action culturelle :**

- Construire une programmation annualisée.
- Apporter une lisibilité et une cohérence aux actions culturelles menées.
- Aider au pilotage et à la coordination des actions dans une logique de projet.
- Permettre aux agents de la Bibliothèque Multimédia, quels que soient leurs secteurs d'activité, de s'impliquer dans l'élaboration et la mise en œuvre de la programmation culturelle.
- Valoriser les collections.
- Valoriser le territoire.
- Soutenir et diffuser la culture sous toutes ses formes.
- Travailler de façon plus transversale au sein de la Bibliothèque Multimédia et des services.
- Élargir les publics par le renouvellement de l'action culturelle.

## **2. LES GRANDS AXES :**

L'action culturelle peut concerner des domaines aussi variés que :

- La littérature - qu'il s'agisse des littératures mondiales classiques ou bien des littératures contemporaines, la bibliothèque est ouverte sur la création et l'émergence de nouveaux auteurs qu'elle a pour mission de faire découvrir.
- Les arts - musique, arts plastiques, cinéma, théâtre, spectacle vivant ...
- L'histoire - incontournable pour mieux comprendre le présent et remettre l'actualité en perspective.
- Les sciences - dans une optique de vulgarisation scientifique sur des phénomènes majeurs.
- Les questions sociétales - la Bibliothèque Multimédia doit s'en faire l'écho et les mettre en lumière en ce qu'elle est aussi un lieu de réflexion, de débat et d'échanges sur des sujets contemporains.
- Le jeu - il favorise la découverte et la rencontre intergénérationnelle, en permettant aussi d'ouvrir le lieu à des usagers peu familiers du livre et de la lecture.
- La jeunesse - public privilégié de la Bibliothèque Multimédia, dans la mesure où la sensibilisation à la lecture et à la culture dès le plus jeune âge, conditionne les pratiques culturelles à l'âge adulte.
- Le patrimoine : la valorisation et la transmission des collections patrimoniales font partie intégrante des missions de la Bibliothèque Multimédia.

## **3. LA PROGRAMMATION CULTURELLE**

S'adressant à un public le plus large possible, la programmation a vocation à :

- Être accessible, diversifiée et exigeante à la fois, tant sur le contenu que sur la forme.
- Être événementielle et régulière.
- S'appuyer sur les collections pour les mettre en valeur.

- Participer aux événements nationaux et locaux (au sens large du terme).
- Se décliner en et hors les murs.
- Toucher des publics différents.
- Peut prendre diverses formes : d'expositions, de conférences, de lectures, de spectacles, de jeux, d'ateliers, de projections...
- Se construire avec les partenaires institutionnels et associatifs du territoire. Tout partenariat avec la Bibliothèque Multimédia devant faire l'objet d'une formalisation ou contractualisation préalable.
- Permettre la participation du public, en le rendant acteur d'événements, voire animateur parfois.
- Expérimenter de nouvelles formes d'animations.

La bibliothèque n'a pas vocation à accueillir des spectacles de grande diffusion, ni de concurrencer les autres structures culturelles.

#### **4. LA COMMUNICATION**

##### **a) Le service communication de l'Agglomération :**

La communication (affiches, flyers, invitations, lettre d'information de l'Agglomération) est élaborée par le service communication de la collectivité, en étroite collaboration avec la Bibliothèque Multimédia qui lui fournit les contenus et visuels.

##### **b) La Bibliothèque Multimédia :**

Aussi, une communication est réalisée par les bibliothécaires via le portail, la Newsletter, les réseaux sociaux et la communication papier diffusée dans la Bibliothèque Multimédia.

#### **5. LA MÉTHODE D'ÉLABORATION :**

- Un groupe de travail dédié à l'action culturelle composé de la directrice, du coordinateur de la programmation culturelle, du coordinateur du réseau de lecture publique, ainsi que d'agents des différents secteurs.
- Une commission lecture publique composée d'élus et élargie aux agents du réseau de lecture publique.
- Un comité de pilotage instauré dans le cadre de l'élaboration du projet d'établissement composé de la Directrice, des responsables de secteurs, de la Directrice Générale des Services et du Vice-Président à la lecture publique.

## **6. L'ÉVALUATION DE LA PROGRAMMATION**

Outil de pilotage indispensable de la politique culturelle de l'établissement. Elle s'appuie sur la réalisation d'un référentiel d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs évaluant les différents types d'actions :

- Expositions,
- Conférences,
- Ateliers,
- Lectures,
- Spectacles,
- Jeux,
- Projections.